

SDEG 16

308, rue de Basseau
16021 ANGOULEME Cedex
Téléphone : 05 45 67 35 00
Télécopie : 05 45 67 35 20
E-mail : sdeg16@sdeg16.fr
Site internet : www.sdeg16.fr



**Syndicat Départemental d'Electricité et de Gaz
de la Charente**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
n° 2020293BS0208**

Réunion du Bureau Syndical du 19 octobre 2020

**Date de convocation : 8 octobre 2020
Date d'affichage : 21 octobre 2020**

OBJET : Election d'un membre titulaire l'Agence Régionale d'Evaluation environnement et Climat (AREC).

L'an deux mille vingt, le dix-neuf du mois d'octobre à 14 heures 30, le Bureau Syndical s'est réuni au siège du SDEG 16, sous la présidence de Monsieur Jean-Michel BOLVIN, Président.

| | |
|---|----|
| Nombre total de membres : | 23 |
| Quorum : | 12 |
| Nombre de présents au moment du vote : | 21 |
| Nombre de procuration au moment du vote : | 1 |

Le Président

Rappelle :

- Que le Bureau Syndical doit procéder à l'élection de :
 - 1 membre titulaire l'Agence Régionale d'Evaluation environnement et Climat (AREC).

Le Président fait appel à candidatures.

Est candidat :

- Monsieur Jean-Michel BOLVIN.

Il est procédé aux opérations de vote.

Le Président annonce les résultats :

- nombre d'inscrits : 23
- nombre de votants : 22
- bulletin blanc : 0
- bulletin nul : 0
- suffrages exprimés : 22

Obtient :

- Monsieur Jean-Michel BOLVIN : 22 voix.

Le Président déclare élu membre titulaire Agence Régionale d'Evaluation environnement et Climat, au premier tour de scrutin, à la majorité absolue :

- **Monsieur Jean-Michel BOLVIN.**

Le Bureau Syndical donne pouvoir au Président pour prendre toutes les décisions et signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

En application des articles L. 5721-4 et L. 3131-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, le présent acte est exécutoire de plein droit dès qu'il a été procédé à sa publication « ou affichage » et de sa transmission au représentant de l'Etat dans le Département.

La présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification, d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif Poitiers, 15 rue Blossac - CS 80541 86020 Poitiers Cedex, ou par l'application Télérecours Citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr. Un recours administratif préalable peut être exercé dans le même délai.